



## COMMUNE DE LACONNEX

### Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 2 octobre 2023

---

#### Présents

Rémi FOUCHAULT (président)  
Stéphane GROBÉTY (vice-président)  
Jean-Luc BAUR  
Samantha BAVAUD BOCION  
Christian BOVIER  
Andreea CAPITANESCU BENETTI  
Laurent CATTIN  
Maxime DETHURENS  
Marie DUCRET GAUTHEY  
Catherine LACHAT  
Laurent ZIMMERMANN

#### Exécutif

Hubert DETHURENS (maire)  
Thierry ARN (adjoint)  
Jean-Pierre GANTNER (adjoint)

#### Secrétaires

Nadia DUPRAZ  
Catherine KOUMROUYAN  
(Procès-verbal)

---

#### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 septembre 2023
2. Construction du séparatif communal : suivi
3. Réglementation parcage au centre du village
4. Réglementation trafic chemin de la Douane
5. Réaménagement du périmètre de Champs-pointus : préconsultation
6. Communications de l'exécutif
7. Divers
8. Questions du public

Le président ouvre la séance à 19h et remercie les conseillers/ères pour leur présence.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 septembre 2023

Sans commentaires, le procès-verbal de la séance du 4 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité des présents avec remerciements à son auteure.

2. Construction du séparatif communal : suivi

Le président invite Hubert Dethurens à prendre la parole. Les travaux avançant bien, le maire informe qu'il est envisagé d'étendre le secteur de construction au-delà de la mairie d'ici fin 2023, ce qui réduirait la durée du chantier en 2024. La commune est



bien évidemment favorable à cette prolongation. Toutefois, cela condamnera l'accès aux parkings vers la mairie. Le cas échéant, les organisateurs du marché seront avisés dès que possible afin de trouver un emplacement alternatif.

La position du conseil est sollicitée sur la rénovation de l'éclairage public dans la partie haute de la route de la Maison-Forte en 2024. Cet éclairage, aujourd'hui aérien, sera enterré et deux variantes sont proposées par les SIG pour remplacer les 4 poteaux actuels. Un plan des deux possibilités est commenté par le maire qui indique être opposé à l'augmentation des points lumineux prévue, que ce soit pour des mâts à 7m (de 4 à 6) ou à 4m (8), d'autant que la stratégie énergétique aujourd'hui va clairement vers une diminution de l'éclairage public. Il ajoute qu'un rendez-vous sera demandé aux SIG pour avoir une justification de ces luminaires complémentaires, peut-être en lien avec la présence de la bande cyclable/piétons, mais que son intention est de maintenir 4 points à 4m uniquement.

Samantha Bavaud Bocion précise que la piste cyclable sur la Vy-Neuve n'est pas éclairée. Aucune lumière non plus sur la route des Rupettes en direction du giratoire de Cartigny qui comporte une bande cyclable.

Le conseil en général est d'avis qu'il n'est pas opportun d'augmenter le nombre de luminaires et soutient la position du maire. Ce dernier fait en outre état du fait que l'éclairage en panne, le long du cheminement provisoire piétons dans le secteur du chantier, devrait être rétabli cette semaine encore.

### 3. Réglementation parcage au centre du village

Suite au vote lors de la séance précédente qui n'a pas permis de trancher la question (3 voix POUR, 3 voix CONTRE, et 3 abstentions), Rémi Fouchault invite à reprendre le débat sur les options pour réglementer le parcage au centre du village : zone bleue 4h, macarons, laisser places blanches.

Hubert Dethurens estime que les parkings de la chapelle, du centre sportif et en face de la mairie, déjà en zones bleues 4h, fonctionnent à satisfaction, dans le sens que l'on ne constate pas un accroissement significatif des voitures « tampons », même si la signalisation n'a pas été posée à la chapelle. Marie Ducret Gauthey trouve étrange de prendre un arrêté et de ne pas l'appliquer. Le maire lui répond que personne n'a trouvé à y redire.

Thierry Arn estime qu'au centre du village, la mise en place d'une zone bleue posera beaucoup plus de difficultés, puisque la réglementation s'appliquera à tous, habitants ou non, et qu'il serait incompréhensible de ne pas exercer de contrôle, sans parler de ceux qui se parquent en dehors des places ajoute Maxime Dethurens. La proposition de donner un macaron aux habitants reste compliquée à gérer et jugée peu performante. Est également évoquée la décision de Bernex de passer toutes les places blanches en zone bleue, ce qui risque de provoquer un report de parcage pendulaire dans les communes voisines, dont Laconnex.



En conclusion, l'assemblée, estimant qu'il n'y a pas urgence à ce stade, accepte la proposition du président de reprendre le débat ultérieurement, en séance de commission ou de conseil, si la situation se péjore.

#### 4. Réglementation trafic chemin de la Douane

Suite à la demande de Bradley Stillwagon lors de la séance précédente, la commune de Bernex a été consultée quant à la modification de la réglementation souhaitée (riverains seulement) de ce chemin. Il a également été suggéré d'effectuer un comptage. Réponse de Bernex est attendue.

Hubert Dethurens ajoute que nous ne pourrons rien entreprendre sans l'accord de la commune de Bernex et il est dubitatif sur la réponse de cette dernière, sachant que Bernex a toujours souhaité refaire la chaussée. Il mentionne qu'il serait plus simple de fermer l'accès de la route à la hauteur de la forêt.

#### 5. Réaménagement du périmètre de Champs-pointus : pré-consultation

Rémi Fouchault invite le maire à exposer ce projet dont ce dernier a souhaité faire part au conseil, ayant eu à disposition un document remis au conseil municipal d'Avusy lors d'une présentation par la société Holcim notamment. Les autorités avusiennes ont, semble-t-il, accueilli ce projet favorablement.

En préambule, Hubert Dethurens rappelle le contexte du plan directeur des gravières du secteur de Champs-pointus dont une carte est projetée. Les parcelles, privées, de ce secteur de 70 hectares ont été déjà quasi toutes exploitées, pour certaines depuis 40 ans. La proposition actuelle s'inscrit dans le cadre du manque important de capacité d'enfouissement de matériaux pour lesquels le canton cherche désespérément de nouveaux sites. Il s'agirait ici de redécaper les terrains pour enterrer ces déchets en formant une colline de 18 mètres environ. Cela générerait un trafic de 200'000 camions supplémentaires qui emprunteraient l'itinéraire actuel (route de Sézegnin, Vy-Neuve, route des Rupettes, route de Chancy) et donc aggraverait les nuisances pour Laconnex.

Le maire rappelle en outre l'inscription du canton dans le plan directeur des sites d'enfouissement d'un secteur des vignes de la Feuillée. La commune étant propriétaire de certaines parcelles concernées, elle s'opposera à toute demande d'ouverture et cela bloquera de fait l'exploitation. Sont également rappelés d'autres projets abandonnés sur territoire communal, dont un nouveau site pour la décharge cantonale des mâchefers et une nouvelle gravière vers le giratoire de Cartigny.

Pour répondre à Laurent Cattin, Hubert Dethurens confirme que seuls les propriétaires privés des terrains sont dédommagés financièrement par ces enfouissements ; la commune quant à elle perçoit uniquement une redevance pour l'extraction des graviers.

Le maire souhaite savoir si le conseil est intéressé par une présentation des porteurs du projet. L'agenda de la procédure formelle n'est pas connu et il est



impossible de dire aujourd'hui quand le préavis communal sera sollicité. Il se propose de se renseigner. Laurent Cattin ne voit pas l'intérêt pour le conseil d'une telle présentation puisqu'il est manifeste que la commune s'opposera à un tel projet.

Le président estimant pour sa part qu'il serait important de bien comprendre l'intention des initiants, propose d'attendre les informations du maire et, si le projet s'accélère, de prévoir une séance extraordinaire du conseil dédiée à cette présentation.

## 6. Communications de l'exécutif

- ❖ *Aménagement îlot Parraille* : la société Setex mandatée pour réaliser ce réaménagement procédera aux travaux en novembre.
- ❖ *Fête de l'Escalade* : le comité du FC Etoile-Laconnex a informé la mairie qu'il renonçait à organiser la manifestation sous sa forme habituelle, ayant constaté une forte baisse de fréquentation les deux dernières années. Cela s'explique en particulier par le fait que l'association des parents d'élèves organise une fête, qui prend de plus en plus d'ampleur, le jour précédent à Soral. Le club propose cette année d'organiser une manifestation réduite avec soupe et autres réjouissances, mais sans bal. Il verra à se coordonner avec l'APESL l'an prochain pour une manifestation conjointe.
- ❖ *Dons humanitaires* : l'exécutif a pris la décision d'octroyer un don de CHF 1'000 à deux actions humanitaires, l'une en faveur des victimes du séisme au Maroc et l'autre en faveur du soutien à l'accueil des populations arméniennes déplacées du Haut-Karabakh.
- ❖ *Appartement vacant à l'école* : les trois dossiers déposés à la régie, suite à la visite du logement par une dizaine de personnes, ont été étudiés par la commission qui, à l'unanimité, a décidé de son attribution à une famille. Des travaux de rénovation pour CHF 35'000 seront entrepris avant l'entrée des nouveaux locataires (peinture, parquet, cuisine).
- ❖ *Autorisation de construire* : l'exécutif a donné un préavis favorable à une demande d'autorisation de construire un couvert à machines agricoles déposée par Maxime Dethurens.
- ❖ *Local société de Jeunesse* : l'exécutif regrette d'avoir dû sanctionner la présence de trois personnes fort avinées qui dormaient dans ledit local, en bloquant son accès jusqu'à mi-décembre. La présidente de la Jeunesse s'est dit très mécontente de cet incident et comprend fort bien la décision communale.
- ❖ *Promotions citoyennes* : la cérémonie organisée par la Ville de Genève aura lieu le 13 octobre et Jean-Pierre Gantner, de son côté, a convié les jeunes gens concernés de Laconnex à un repas vendredi prochain, en



compagnie également de Thierry Arn et de la présidente de la Jeunesse. Il regrette que seulement 4 jeunes sur les 14 invités ont répondu favorablement.

## 7. Divers

- ❖ *Nuisance trafic Vy-Neuve* : Maxime Dethurens fait état de plaintes du voisinage et souhaiterait la pose d'un radar de vitesse. Thierry Arn lui demande de bien vouloir transmettre aux concernés de s'adresser directement à la police, en donnant si possible des informations détaillées quant aux horaires auxquels ces infractions sont constatées.
- ❖ *Eclairage nocturne* : Maxime Dethurens rapporte avoir été sollicité par un éminent habitant du bas du village demandant d'éteindre l'éclairage public nocturne. Rappel est donné par le président et la mairie des dispositions déjà prises dans le sens d'une réduction de cet éclairage.
- ❖ *Location des salles communales pour des cours donnés par des privés* : un courrier a été adressé au conseil municipal par les représentantes d'un groupe de gym dames, dont le président donne lecture. En résumé, ce groupe déplore la nouvelle politique mise en place dernièrement par la mairie, consistant à facturer la location de salles communales pour tout cours organisé hors société locale (en l'occurrence Groupement gymnique de Laconnex), à hauteur de CHF 80 par mois. Le maire précise le contexte de cette décision qui lui semble équitable, sachant que si ce groupe intègre l'association dédiée et accepte de nouveaux membres, il pourra bénéficier de la gratuité. Cette nouvelle disposition a également été appliquée pour un autre cours privé. Certains membres du conseil commentent le fait que, sur la forme, la mairie aurait peut-être pu faire preuve d'un peu plus de « délicatesse », mais sur le fond reconnaissent le bienfondé de la décision.
- ❖ *Modification parcage route du Coteau et prolongation bandes piétons* : pour répondre au président, Catherine Koumrouyan confirme que la procédure a été initiée auprès de l'Office cantonal des transports.
- ❖ *Voitures dans le chemin des Méandres* : Rémi Fouchault fait état de plaintes reçues relatives à des parcsages mal appropriés.

## 8. Questions du public

Pas de public présent.

Le président lève la séance à 20h20.

Catherine Koumrouyan  
Secrétaire communale